

## ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE ET LA RESTAURATION DE L'EGLISE DE BRETAGNOLLES

n° W273000363 Mairie de Bretagnolles 27220 BRETAGNOLLES www.eglisebretagnolles.com

anydavray.perso@gmail.com 06 82 67 24 87 christine.lemonne@orange.fr 06 15 69 62 86

## BULLETIN D'ADHÉSION et/ou DE PARTICIPATION

à envoyer avec votre chèque à : Mairie – 27220 BRETAGNOLLES (Etablir le chèque à l'ordre de : « Association église Bretagnolles »)

	issigné,	Dyánom .
		Prénom :
	Adresse complète :	
ouh	aite adhérer à l'associat	ion comme :
	Membre actif (50 €)*	Membre bienfaiteur (100 €)*
	☐ Membre donateur (200 €)*	$\square$ Membre d'honneur $\_$ $\in$ *
		À partir d'un montant de 450 €*, votre don vous donne droit à <b>2 tickets de tombola</b> . Vous participerez à cette tombola, même si vous n'êtes pas présent le 26 mars.
t/ou		
ouh	aite participer au déjeun	ner caritatif :
	lots prestigieux : croisières, invitations	tagnolles avec des <b>animations</b> , une <b>grande tombola</b> dotée de dans des restaurants étoilés, séjours dans des lieux enchanteurs <b>hères</b> pour 3 voyages au soleil : Thaïlande (Pukhet), Antilles Sainte-Marie).
		- Lance 1 Lanc
	☐ Je joins mon règlement de 3	50 €** par personne, à titre de don.
es som our un	ur, je vous enverrai un reçu fiscal q nmes versées.	50 €** par personne, à titre de don. ui vous permettra de <b>déduire de votre impôt 66%</b> ercie de bien vouloir retourner rapidement ce bulletin
es som our un vec vo	ur, je vous enverrai un reçu fiscal q nmes versées. ne bonne organisation, je vous reme	50 €** par personne, à titre de don.  ui vous permettra de <b>déduire de votre impôt 66%</b> ercie de bien vouloir retourner rapidement ce bulletin ie de Bretagnolles.
es som our un vec vo n grar	ur, je vous enverrai un reçu fiscal qui mes versées. ne bonne organisation, je vous reme tre chèque de règlement, à la mairi nd merci pour votre précieux soutie	50 €** par personne, à titre de don.  ui vous permettra de <b>déduire de votre impôt 66%</b> ercie de bien vouloir retourner rapidement ce bulletin ie de Bretagnolles.

<sup>\*</sup> Les dons aux associations sont déductibles de vos impôts à hauteur de 66% de leur montant. Par exemple, un don de 200 € revient en fait à 68 € après la déduction de 66% du don de vos impôts.

<sup>\*\*</sup> Le repas de 350 € revient en fait à 119 € après déduction de 66% du don de vos impôts.